

LE RÔLE DE LA DOCUMENTATION DANS LA TRADUCTION JURIDIQUE

Cornelia ȘUȘ

Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie, Université de Poitiers, France

THE ROLE OF RESEARCH IN LEGAL TRANSLATION

Legal translation is a complex process where the translator's intense reflection plays a fundamental role. The translator finds himself in contact with a domain so particular that a general approach to the text wouldn't be sufficient to complete the task successfully.

The normative discourse, the diversity of text types, the terminology and the phraseology specific to the language of law are some of the reasons why a translator must adapt his work methodology. Thus, a set of competences specific to this area must be developed and used. A range of documents, specific to the legal sphere, will also have to be consulted.

The fact that legal translation has a strong cultural dimension makes us state that the translator, among other classical methods of knowledge mining and resources required for any translation, needs to make use of comparative law textbooks. The article explains the role of comparative law in legal translation and proposes a research method to be applied before the translation begins.

Keywords: *specialized language, comparative law, research methods, text types, legal translation, skills, terminology.*

ROLUL DOCUMENTĂRII ÎN TRADUCEREA JURIDICĂ

Traducerea juridică este un proces complex în care medierea culturală, reflecția complexă, documentarea aprofundată și respectarea etapelor de traducere sunt elemente fundamentale. O traducere clară, concisă și corectă a textului juridic presupune din partea traducătorului o analiză complexă.

Caracterul normativ al textului, discursul restrictiv și specializat, multiplicitatea tipologiilor textuale, terminologia și frazeologia specifică dreptului, toate acestea impun o metodă de lucru aparte. Traducătorul va trebui să-și dezvolte și mai apoi să exploateze o serie de competențe specifice acestui domeniu. Totodată, el va trebui să utilizeze o serie de materiale documentare specifice domeniului juridic.

Faptul că traducerea juridică are o puternică dimensiune culturală ne determină să afirmăm că traducătorul are nevoie, pe lângă metodele clasice de documentare și resursele specifice oricărei traduceri, de cărțile de drept comparat. Articolul explică rolul dreptului comparat în traducerea juridică și propune o metodologie de cercetare prealabilă procesului de traducere.

Cuvinte-cheie: *limbaj de specialitate, drept comparat, metode de cercetare, traducere juridică, competențe, terminologie.*

«Depuis toujours, la manière de rédiger les lois et les autres textes porteurs de règles juridiques ne cesse de préoccuper le monde des juristes, praticiens et théoriciens confondus. En effet, si «nul n'est censé ignorer la loi» [du latin Nemo censeatur legem ignorare], comment la faire connaître de la meilleure façon à ceux-là mêmes à qui elle est destinée? Chaque peuple, selon sa culture, ses us et coutumes, a forgé sa propre tradition de rédaction des textes juridiques. Avec bonheur parfois, lorsque l'accent est mis sur la clarté, la concision et la précision du message. Mais, le plus souvent, lorsque dans le même texte sont conjugués lourdeur, maladresse et verbiage, c'est au détriment du citoyen, de l'usager que s'exprime le droit.» [3, p.3]

Introduction

La difficulté d'une traduction est de trouver les méthodes de transfert adéquates, de bien rendre le message du texte en respectant la terminologie spécifique au domaine, de garder le style de l'auteur et de prendre les décisions correctes en ce qui concerne les éléments extratextuels et les conventions de rédaction spécifiques au texte. Le vrai professionnel de la traduction doit traduire des textes appartenant à des domaines divers.

Les compétences linguistiques, traductologiques et méthodologiques du traducteur doivent lui permettre de bien accomplir sa tâche, même si lors de la première lecture il n'est pas familiarisé avec le domaine ou le langage du texte source.

Pour bien traduire, le traducteur ne doit pas nécessairement connaître tous les problèmes inhérents au domaine. Ce qui nous semble plus important est d'avoir la capacité de reconnaître les problèmes généraux du domaine de spécialisation et d'utiliser les ressources disponibles pour faire un choix éclairé dans le processus de traduction.

Si la traduction littéraire demande de la créativité, la traduction technique de la rigueur, la traduction juridique demande une fine compréhension des concepts et des effets juridiques du texte source au sein du droit qui l'a produit.

Aspects pratiques de la traduction juridique

Le droit national est le produit et le reflet d'une culture. Les normes juridiques répondent toujours à des besoins sociaux dans un contexte temporel et spatial très précis. Afin d'assurer l'efficacité et le caractère impératif de la norme, le juriste respecte des règles lexicales, syntaxiques et stylistiques qui sont propres à la langue du droit. Les documents juridiques sont rédigés par les juristes dans un objectif précis, en respectant les normes formelles qui s'imposent à divers types d'actes.

La langue du droit comprend des notions qui s'insèrent dans une tradition. En comparaison avec d'autres langues de spécialité, la langue juridique utilise des structures qui lui sont caractéristiques : des énumérations longues par souci d'exhaustivité, des répétitions pour éviter toute ambiguïté. Le discours juridique est complexe, formalisé et diversifié. La terminologie provient de sources variées : les termes empruntés au grec et au latin, les termes provenant de la langue courante, mais qui sont dotés d'une signification particulière, les termes spécifiques qui n'ont pas de sens en dehors du contexte juridique.

Considérant les aspects déjà présentés – le caractère contraignant de la langue, le discours du droit et son style, l'abondance de termes polysémiques qui posent des problèmes de compréhension et de transfert, les normes précises de rédaction, la dimension culturelle du texte et la diversité des systèmes juridiques, le traducteur est assez limité quant aux choix traductologiques qu'il peut faire. Dans ce cadre de travail, le traducteur devient un médiateur entre deux systèmes de droit, entre deux univers sociaux et culturels. Son objectif précis est de communiquer l'information au public cible sans créer de malentendus, de bien rendre le cadre des décisions prises dans les actes juridiques et de rendre avec précision les effets du document source.

Confronté avec un discours juridique ayant une forte dimension culturelle, le traducteur doit trouver des solutions de traduction lorsque, d'une langue à l'autre et d'un droit à l'autre, les concepts juridiques ne se recourent pas.

Les compétences du traducteur

Le traducteur spécialisé, formé dans des écoles de traduction de prestige qui proposent des formations cohérentes et adaptées aux besoins du marché, aura les habilités et les compétences traductionnelles fondamentales qui lui permettront de bien aboutir sa tâche. Ces dernières années, les écoles de traduction ont essayé de mieux définir les programmes, de restructurer les cursus et les thématiques proposées afin d'assurer une bonne insertion des apprentis traducteurs. Cette préoccupation est perceptible par le grand nombre d'ouvrages qui se réfèrent au développement des compétences spécifiques à la traduction tant à l'étranger qu'en Roumanie. Par exemple, Roda Roberts, professeur de traduction à l'Université d'Ottawa, propose cinq compétences traductionnelles fondamentales pour les apprentis traducteurs [2, p.164]:

- la compétence linguistique - la capacité de comprendre aussi bien la langue source que la langue cible,
- la compétence de transfert - la capacité de comprendre le sens du texte source et de le rendre sans déformations,
- la compétence méthodologique - la capacité de se documenter et de comprendre,
- la compétence disciplinaire - la capacité de traduire des textes spécialisés,
- la compétence technique - la capacité d'utiliser les outils d'aide à la traduction.

Egalement préoccupé par les compétences du traducteur, le professeur Jean Vienne, de l'Université de Turku classe dans son article «Vous avez dit compétence traductionnelle?» les compétences du traducteur en quatre catégories: la capacité d'analyser diverses situations de traduction, la capacité de gérer et de traiter l'information, la capacité d'argumenter avec son donneur d'ouvrage sur les solutions adoptées dans la traduction et la capacité de coopérer avec des spécialistes du domaine sur lequel porte la traduction.

Même si toutes ces compétences sont indispensables, celle qui nous attire l'attention est la relation du traducteur avec le spécialiste du domaine sur lequel porte la traduction. Il est bien évident que le traducteur ne peut pas connaître un domaine de spécialité en tout détail – c'est pourquoi la collaboration avec un spécialiste est un aide pour la réalisation des glossaires et la terminologie en général. Mais ne nous partageons pas l'opinion que la traduction juridique doit être accomplie seulement par des juristes. Il est bien évident un atout, la spécialisation en droit, mais cela ne veut pas dire qu'un traducteur spécialisé n'ait pas un rôle à jouer pour savoir exploiter ses compétences.

Il est aussi intéressant de regarder la classification des compétences faite par Gonzalez [4, p.70-73] qui les divise en trois catégories :

- les compétences instrumentales – bonne connaissance des langues, notions de culture générale et capacité d'analyse et de synthèse,

- les compétences interpersonnelles – capacité de travail en équipe, de répondre aux limites imposées par les clients, capacité d'autoanalyse,

- les compétences systémiques – capacité de faire des recherches et de s'adapter à des situations nouvelles.

Une fois de plus les compétences de recherche tiennent une position clé parmi les compétences du traducteur et réunissent les professeurs et les théoriciens de la traduction. D'une manière plus détaillée, Daniel Gouadec décrit treize compétences [5, p.203] en mentionnant toujours l'importance de l'analyse et de la compréhension des matériaux à traduire et aussi la maîtrise de différents types de recherche et de documentation. Il ajoute aussi la maîtrise de la langue de traduction, la maîtrise des techniques et stratégies de la traduction, la maîtrise de la phraséologie et de la terminologie, la maîtrise de l'informatique et des outils du traducteur, la maîtrise de la relecture et de la révision, la maîtrise des techniques de planification et de gestion de projets, etc.

Dans tous les cas déjà mentionnés, la capacité de gérer et de traiter l'information, la compétence de documentation et de recherche trouve sa place parmi les compétences traductionnelles les plus importantes.

Le traducteur est doté à la fois d'une capacité de synthèse – il est capable de bien organiser sa documentation en fonction de ses besoins et il sait comment exploiter son corpus aux niveaux terminologique et phraséologique.

La documentation d'appui à la traduction juridique

La recherche documentaire joue un rôle essentiel pour le travail du traducteur. Elle lui permet à la fois de bien comprendre le texte source, mais aussi de trouver les solutions de transfert vers la langue cible.

Dans son ouvrage, Gémar propose une recherche documentaire en trois étapes [3, p.311]. Le traducteur doit commencer par la lecture et l'analyse du texte, suivies par le relevé des termes et notions inconnus. Après avoir franchi cette étape, le traducteur continue avec la troisième étape: la recherche des équivalents.

Cette troisième étape de la traduction est essentielle pour une bonne traduction. C'est seulement à l'aide d'une terminologie adéquate que le traducteur peut rendre tout le message du texte source. Pour ces raisons, le traducteur ne doit pas se contenter de faire seulement des recherches dans plusieurs dictionnaires. Considérant que la traduction spécialisée implique beaucoup de difficultés terminologiques, le traducteur doit savoir exploiter plusieurs sources documentaires fiables.

D'une part il doit consulter des textes rédigés par des natifs dans la langue cible. Les textes parallèles lui permettent à la fois de comprendre les normes de rédaction des textes cibles et de trouver les structures lexicales spécifiques au sous-domaine. Le traducteur peut utiliser dans son travail de documentation les textes provenant de la législation – lois, règlements, décrets, traités internationaux, et les textes provenant de la jurisprudence – les arrêts et décisions de justice, les actes de procédure rédigés lors d'un procès, les actes notariés, les contrats et les formulaires types. En troisième ressort, le traducteur peut consulter des textes provenant de la doctrine: des traités de droit, des dictionnaires unilingues de droit, des articles de spécialité, etc.

Pendant la composition du corpus d'appui à la traduction, le traducteur doit se situer en contexte et doit établir quels sont les systèmes de droit en présence. Pour une traduction où la langue de départ et la langue d'arrivée ne sont pas spécifiques à un seul système de droit, comme par exemple une traduction du français vers l'anglais, le traducteur doit analyser le contexte de la traduction. Si le texte est rédigé par un juriste français selon les normes du droit français, pendant un procès mené en France, il ne doit pas utiliser de la documentation juridique rédigée en français, mais appartenant au système juridique du Canada. Il doit faire preuve de la même attention en ce qui concerne les textes parallèles de la langue cible – car les États Unis et l'Angleterre ont des systèmes de droit différents.

D'autre part il doit utiliser des dictionnaires – tant des dictionnaires unilingues que des dictionnaires bilingues. Comme nous l'avons déjà mentionné, la langue juridique comprend des termes appartenant à la langue courante, mais qui sont dotés d'un sens spécifique. En même temps, il y a des termes qui ont des significations différentes dans les divers sous-domaines du droit – la langue du droit a des termes polysémiques. Pour ces raisons il est difficile de travailler avec des dictionnaires bilingues que n'offrent pas de contexte et qui proposent souvent des équivalences qui ne peuvent être confirmés que dans un seul sous-domaine. L'utilisation des dictionnaires spécialisés monolingues pour les deux langues offre des définitions plus amples et donne des explications plus développées en ce qui concerne le contexte d'emploi d'un mot donné.

Le rôle du droit comparé

Comme nous l'avons déjà dit, la première difficulté est de comprendre les différences entre les deux systèmes de droit en présence – celui de l'auteur et celui du lecteur. Si les systèmes appartiennent à la même tradition, le traducteur peut retrouver des points communs qu'il peut exploiter à son avantage. Par contre, les problèmes

se multiplient quand il doit traduire un texte appartenant à la tradition civiliste pour son application dans un pays ayant un système de common law. Dans cette dernière situation, il est nécessaire de posséder de vastes connaissances des deux systèmes de droit – et cela peut être acquis à l'aide du droit comparé.

Les manuels de droit comparé offrent un cadre de recherche approprié pour la validation de la terminologie. D'un part le traducteur trouve les définitions des certaines institutions, mais aussi une mise en contexte. De plus, la manière comparée d'illustrer les institutions et l'échafaudage du système permet au traducteur de comprendre quelles sont les institutions équivalentes dans la culture cible.

Le droit comparé s'avère utile non seulement pour la compréhension du message, mais aussi pour la forme dans laquelle il est exprimé. Les normes matérielles et procédurales étudiées de manière comparée peuvent expliquer la forme, la structure et le rôle qu'a un document juridique et peuvent être utiles pour la compréhension de certaines coutumes de rédaction dans un contexte culturel précis.

Rédigé par des juristes, ce genre d'ouvrages réduit le temps alloué à la documentation. Leur structure comprend une description générale des systèmes de droit, une comparaison des plus importantes institutions du droit et offrent des détails sur le type de document utilisé par les juristes.

Conclusion

Nous considérons que les formateurs universitaires doivent garder toujours à l'esprit l'idée que la traduction juridique suppose plus qu'un simple travail sur la langue. Le traducteur juridique doit avoir reçu une formation tant linguistique que juridique s'il veut éviter les problèmes posés par les opérations de transfert. Mais comme la norme du droit subit l'influence de domaines comme l'économie, la philosophie, la théologie, la sociologie, le traducteur devrait avoir accès pendant sa formation à tous ces domaines qui pourraient l'aider à mieux comprendre le droit.

L'approche pluridisciplinaire semble la seule solution. L'idéal serait d'adapter les cursus et de mieux représenter les domaines de spécialité où les apprentis traducteurs doivent développer toutes les compétences nécessaires à la traduction juridique et doivent avoir une formation minimale en droit comparé.

En guise de conclusion nous voulons souligner le fait que le plan d'enseignement doit être adapté afin d'assurer aux étudiants l'acquisition réelle de compétences nécessaires sur le marché en tant que professionnels de la traduction. Il est fort important que les disciplines de spécialité soient renforcées pour garantir une véritable formation à la traduction et il est nécessaire que le bloc de disciplines de spécialité et les méthodes didactiques soient attentivement conçus afin d'assurer une formation réelle aux compétences nécessaires.

Bibliographie:

1. CORNU, G. *Linguistique juridique*. Paris, éditions Montchrestien, 2005. 443 p. ISBN. 2-7076-1425-4
2. DELISLE, J. *L'enseignement pratique de la traduction*. Beyrouth, Université Saint-Joseph, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, École de Traducteurs et d'Interprètes, coll. «Sources-Cibles» / Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. Regards sur la traduction, 2005. 280 p.
3. GEMAR, J.C. *La traduction juridique: art ou technique d'interprétation*. En: *Meta* 33/2, 1988, p.304-318. DOI: 10.7202/002850ar <http://www.erudit.org/revue/meta/> (accès le 20 avril 2013)
4. GONZÁLEZ, J., WAGENAAR, R. *Tuning Educational Structures in Europe. Final Report. Phase One*. Bilbao: Universidad de Deusto, 2003. 316 p. ISBN 84-7485-869-0
5. GOUADEC, D. *Formation des traducteurs: actes du Colloque international*. Rennes 2 (24-25 septembre 1999). Paris, France: *La Maison du dictionnaire*, 2000. 285 p. ISBN 2-85608-149-5
6. HOUBERT, F. *Practical Guide – Legal Translation*. Paris: La Maison du dictionnaire, 2005. 283 p. ISBN 2-85608-186-X
7. HURTADO, A.A. Compétence en traduction et formation par compétences. En: *TTR: traduction, terminologie, rédaction*, 21/1, 2008, p.17-64.
8. VIENNE, J. Vous avez dit compétence traductionnelle? En: *Meta*, 1998, nr. 43/2, p.187-190. DOI 10.7202/004563ar <http://www.erudit.org/revue/meta/> (accès le 20 avril 2013)

Prezentat la 31.10.2014